

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Stratégies foncières et
immobilières
N° 2020-D-235

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AI 813 SUR LA COMMUNE DE NERSAC A LA SOCIETE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE DANS LE CADRE DE TRAVAUX.

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil au Président,
- Vu l'arrêté n° 32 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de signature à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président,

DECIDE

Article 1 - Est approuvé le contrat d'occupation du domaine privé d'une partie de la parcelle AI 813 sur la commune de Nersac à la société Automotive Cells Company SE dans le cadre de travaux.

Article 2 - La société ACC Automotive Cells Company SE (joint-venture nouvellement créée entre le fabricant de batteries SAFT et le constructeur automobile PSA) souhaite construire une usine pilote de batteries sur la commune de Nersac, jouxtant l'actuelle entreprise SAFT.

ACC souhaite pouvoir accéder sur la zone de chantier pour les travaux de terrassement à partir de la semaine 35/2020 par la rue Deschamps (au sud de la zone de travaux) parcelle appartenant à GrandAngoulême, ceci afin d'éviter les flux d'engins sur la rue Ampère (située elle, au Nord de la zone de travaux).

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 16 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 16 octobre 2020
Publié ou notifié,
Le 19 octobre 2020